

mentaires ainsi réunies permettra d'atteindre le nombre requis. La limite est devrait donc être repoussée plus loin, et je recommanderais fortement à la Commission de la faire coïncider avec la 91^e rue. Je le dis pour une autre raison. En faisant coïncider la limite est avec la 99^e rue et éventuellement avec la rivière, nous conserverions dans son entier la région de Strathcona au lieu de la diviser comme il a été fait sur la carte que j'ai devant moi.

● (0050)

Je me suis tenu au courant des difficultés, que le cercle historique du vieux Strathcona a rencontrées, des défis qu'il a eu à relever et des occasions qui se sont offertes à lui. En fait, la rénovation de cette partie de la ville a suscité un intérêt considérable ces deux ou trois dernières années. J'ai essayé d'aider ce groupe autant que j'ai pu ainsi que le conseil de ville dans leur tentative de restaurer le cœur et le potentiel du vieux Strathcona.

Ce que je constate, quand je regarde cette carte, c'est que les limites des circonscriptions fédérales coupent par le milieu et divisent cette région où les gens ont des intérêts communs. Je ne puis pas comprendre pourquoi un côté de la 82^e avenue sera dans la circonscription d'Edmonton-Sud, tandis que l'autre sera dans celle d'Edmonton-Strathcona. Si l'on acceptait ma proposition, la limite serait repoussée encore plus loin et alors toute la région de Strathcona, et sa riche et vibrante communauté d'intérêts, demeureraient dans la même circonscription.

Il va sans dire que je suis entièrement d'avis que la circonscription que je viens de décrire devrait s'appeler Edmonton-Strathcona. C'est la partie de la cité qui revendique l'héritage de lord Strathcona et qui a été, à vrai dire, la porte d'entrée de la cité moderne d'Edmonton du côté de la rivière Saskatchewan-Nord. C'est l'endroit où les premiers quais ont été construits.

Ma proposition entraînerait l'interversion des noms des deux circonscriptions du côté sud de la ville, comme le montre le plan que nous débattons. Plus précisément, je crois qu'il devrait y avoir une transposition de la circonscription. La circonscription sud située du côté ouest devrait s'appeler Edmonton-Strathcona et sa limite est devrait être portée à la 91^e rue. La circonscription sud, à l'est, devrait s'appeler Edmonton-South.

Je vous signale un autre facteur très important qui devrait faire partie de ces considérations. La circonscription appelée Edmonton-Strathcona sur la carte, à propos de laquelle je parlais il y a un instant et qui est du côté est, a une population de 88,419 selon le rapport de la commission, ce qui comprend le chiffre du recensement de 1971 pour Millwood. En 1971, l'aménagement de Millwood n'en était qu'à ses débuts et comptait environ 1,000 personnes; mais aujourd'hui de 18,000 à 20,000 personnes y vivent. Cela signifie que la population d'Edmonton-Strathcona sera de 105,000. Comme on peut le constater, cela excédera déjà le facteur de tolérance de 25 p. 100 du quotient fixé pour l'Alberta, soit 77,518. Autrement dit, la carte que nous examinons est déjà périmée avant d'être adoptée.

Ainsi, en déplaçant vers l'est la limite est de la circonscription électorale d'Edmonton-Sud, on obtiendra pour cette circonscription et pour celle d'Edmonton-Strathcona une population dont le nombre ne dépasse pas l'écart permis.

Ce sont là les points que j'aimerais signaler à la commission, sans oublier les instances présentées par mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), dont j'appuie entièrement l'intervention. J'aimerais demander à la commission s'il existe un article de la loi qui stipule que les

Circonscriptions électorales—Loi

limites d'une ville doivent former les limites d'une circonscription? A ma connaissance, la loi ne stipule rien de tel et j'ajouterais que cette façon de voir est totalement dénuée de logique dans le cas d'Edmonton. Comme je l'ai déjà dit, la région comprendrait Sherwood Park et Saint-Anne situés au sud de la ville, mais comme cette zone a elle aussi une vocation très urbaine, il faut qu'elle soit intégrée à une circonscription urbaine.

A mon avis, les modifications que je propose rendraient la carte et le caractère des circonscriptions d'Edmonton beaucoup plus conformes à la réalité et permettrait aux députés qui les représentent de mieux les servir. Je supplie la commission de revenir sur ce découpage ridicule qui coupe la rivière avant qu'il soit trop tard puisque ce déplacement déforme totalement les circonscriptions d'Edmonton-Ouest et d'Edmonton-Strathcona. Les modifications que je presse la commission d'adopter ont uniquement pour but de nous permettre de mieux servir nos commettants.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, puisqu'un grand nombre de députés désirent prendre la parole à propos des limites des circonscriptions, mes commentaires seront brefs.

Je tiens à communiquer à la Chambre une partie du mémoire que j'ai présenté à la Commission quand elle a siégé à Edmonton. Je vais en lire une page:

La loi qui régit la révision des limites des circonscriptions électorales exige que la population soit le facteur de base dans la composition des circonscriptions, même s'il ne faut pas oublier que l'écart de 25 p. 100 peut être pleinement appliqué. Par conséquent, il faudrait noter que la circonscription de Pembina pourrait facilement compter 120,000 habitants lors des prochaines élections, compte tenu de ces limites.

Cette circonscription accuse le taux de croissance le plus élevé en Alberta.

Les données démographiques des circonscriptions électorales sont basées sur le recensement décennal de 1971. A partir de 1971 jusqu'au début de 1975, la population de la future circonscription de Pembina s'est accrue de 26,150 habitants. En 1971, elle s'établissait à 70,352, selon les chiffres publiés par la Commission et depuis cette date jusqu'au début de 1975, la croissance démographique se répartit ainsi: (1), Sherwood Park, 11,500, (2) comté de Strathcona, à l'exclusion de Sherwood Park, 4,900, (3) Saint-Albert, 7,700, (4) Fort Saskatchewan 1,800 et (5) Westlock 250. Actuellement la population atteindrait donc à peu près 96,502 habitants.

Si à partir de ces chiffres ont fait une projection pour les prochaines élections, il est possible que la population atteigne alors 120,000 habitants.

Comme on l'a dit plutôt, la population est un facteur essentiel dans la composition de la circonscription, mais d'autres facteurs sont également à considérer. Assurément l'intérêt général exige plus qu'une simple objectivité statistique. Des facteurs comme les divisions géographiques, la communauté d'intérêts, la tradition et, chose plus importante, les intérêts des citoyens qui seront représentés par leur député et l'accessibilité du député lui-même.

Je voudrais féliciter les commissaires pour la façon dont ils ont accompli cette tâche difficile et pour avoir examiné certaines recommandations que j'ai présentées à leurs audiences. Ils ont intégré à la circonscription de Pembina certaines parties d'Edmonton-Strathcona qui a déjà des liens historiques et géographiques avec celle de Pembina.

Nous, députés, devons nous rendre compte des difficultés inhérentes à la révision des limites de circonscriptions. Dans cette optique, j'aimerais mentionner différents points qui me préoccupent.

● (0100)

Certaines critiques ont été formulées à l'égard de l'aspect géographique de Pembina par nombre de ses résidents, car il s'agit d'une circonscription qui se compose à moitié de citadins et à moitié de ruraux. Cependant, je regrette vivement que l'on ne s'intéresse pas davantage à une cir-